



Bitouah Léoumi

Mise à jour du 31/01/2022

Sujet abordé : période de Bidoud pour les indépendants

Les travailleurs indépendants inscrits au bitouah léoumi et qui étaient en bidoud pour la période du 01/07/2021 au 28/02/2022 pourront recevoir du bitouah léoumi une aide financière .

Nature	Condition
Independent travaillant au moins 20 heures par semaine	Revenu mensuel moyen est supérieur ou égal a 5276 nis depuis le 01/01/2020 Ou travaillant en moyenne 12 heures par semaine avec un revenu moyen mensuel de 1583 nis
Independent et salarié en meme temps	recevront pour cette période l'aide financière
Independent non définie par le bitouah léoumi mais salarié	recevront l'aide financière bidoud par leur employeur

Recevabilité de la demande de prise en charge :

- . Bidoud suite a un contact avec un malade
 - . bidoud suite a un enfant testé positif
 - . bidoud suite a la maladie pour la période du 21/12/2021 au 31/01/2022
 - . bidoud jusqu'au moment de la contamination de la personne
- Il est recommandé de garder une copie de la déclaration qui a été faite au ministère de la santé

Non recevabilité de la demande de prise en charge :

- .Bidoud et télé travail
- .Bidoud suite à un voyage a l'étranger

Le paiement de cette prise en charge :

- .pour la personne ayant déclaré leur situation au ministère de la santé dans les délais, la prise en charge sera complète

➔ Page 1/2

Denis et Deborah HADDAD Cabinet comptable et de conseil fiscal agree

Siege social: Aatsmaout 89 bureau 320, Ashdod 7745275

Tel: 08-8551233 | Port: 054-5837463

Mail: dvora.haddadoffice@gmail.com



. pour la personne ayant déclaré leur situation en retard, l'aide financière couvrira seulement 4 jours

. Pour déclarer la situation de bidoud, un numero de téléphone *5400

Les périodes de prises en charge :

. du 1/7/2021 au 20/12/2021 , nombre de jours payés par periode de bidoud : 3 jours

.du 21/12/2021 au 31/01/2022, nombre de jours payés par periode de bidoud: 4 jours

.l'assuré social aura 180 jours pour faire sa demande de prise en charge auprès du bitouah leumi

Nature	Somme payee par jour
Independant vacciné ou malade contaminé ou en cours de vaccination	570 nis
Independant vacciné non malade	427.5 nis
Independant travaillant moins de 12 heures par semaine vacciné ou malade contaminé ou en cours de vaccination	285 nis
Independant travaillant moins de 12 heures par semaine non vacciné et ou non malade	214 nis

Notre service de Gestion Social est à votre disposition pour répondre à vos questions,

Cordialement,

La direction .

→ Page 2/2

Denis et Deborah HADDAD Cabinet comptable et de conseil fiscal agree

Siege social: Aatsmaout 89 bureau 320, Ashdod 7745275

Tel: 08-8551233 | Port: 054-5837463

Mail: dvora.haddadoffice@gmail.com

